

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE
SERVICE TENUE LE 3 OCTOBRE 1988 DE 15H30'
A 17 HEURES.

Lundi le 3 Octobre 1988, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a réuni les Chefs de Service pour leur faire part des directives et orientations à suivre dans l'exécution des programmes prioritaires pour ce dernier trimestre de l'exercice 1988.

Le Ministre avait souhaité examiner avec les Chefs de Service le "Guide de l'Encadreur" dans sa partie "Domaine des Coopératives". Suite au manque de temps, (le Ministre avait dû d'abord arranger les problèmes de départ des équipes nationales de Volleyball au KENYA), l'étude de ce document a été remise à plus tard. La réunion a seulement examiné les dossiers urgents à exécuter le plus tôt possible.

1. Les Recommandations de la réunion de debriefing sur le déroulement du IIème Festival de la Jeunesse.

En vue de la préparation du IIIème Festival de la Jeunesse dans de meilleures conditions, les recommandations du IIème Festival de la Jeunesse doivent être exécutées sans retard. Les correspondances aux Préfets doivent être faites sans délai et le travail de la Commission être prêt avant la fin du mois de décembre 1988.

2. Les Recommandations du SEMINAIRE DES ENCADREURS PREFECTORAUX tenu au CENTRE IWACU du 18 au 24 Septembre 1988.

Chaque service en ce qui le concerne ne devra pas attendre la tenue d'un autre séminaire pour répondre aux souhaits des Encadreur à savoir notamment la répartition équitable du personnel, l'entretien des véhicules et des machines à écrire, le paiement des factures de communications téléphoniques, l'abonnement aux revues et journaux, la répartition équitable des frais de mission et de matériels de bureau, les cartes d'accès aux manifestations sportives et de loisirs. Le rapport sur ce séminaire doit sortir le plus tôt possible.

3. Le projet d'appui aux Coopératives et aux Groupements Socio-Economiques dans le marais RUGEN DE-RUMIRABAHASHI.

Ce dossier initialement présenté au PNUD par la CECOTRAD n'a pas été accepté. Il faut donc le refaire. Les orientations ont été données. Monsieur KABERA doit se mettre à l'écoute de tous ceux qui connaissent tous les antécédents et la

situation actuelle des Groupements Socio-Economiques des Jeunes dans ce secteur (Direction Générale de la Jeunesse, Préfecture de KIGALI et Communes concernées).

4. Le Projet "Appui au Bureau Construction".

Ce projet du MIJEUCOOP a été présenté au PNUD par le MINIPLAN. Les experts du PNUD trouvent cependant qu'il n'est pas bien élaboré. Nos services de la Planification devront contacter le PNUD pour le finaliser dans les meilleurs délais.

5. Liquidation de la CECOBM.

Il faut que la commission de liquidation fasse le maximum pour clôturer ce dossier avant la fin de cette année et faire en sorte que les dépenses pour cette opération ne continuent pas à grever le patrimoine de l'Etat et des tiers.

6. Le Contrôle des magasins et comptes gérés par le MIJEUCOOP.

La commission des contrôleurs des finances publiques viendra prochainement contrôler la gestion du matériel et des comptes bancaires du MIJEUCOOP. D'ores et déjà chaque concerné est appelé à mettre de l'ordre dans les magasins et à veiller à la tenue réglementaire et correcte des comptes et des documents. Il faut une gestion transparente même dans la distribution du matériel.

7. Les Emissions Radiodiffusées.

La participation de tous les Chefs de service à la réalisation des émissions radiodiffusées est indispensable. Chaque chroniqueur doit avoir l'ambition de les bien préparer et de chercher toujours du nouveau à communiquer aux auditeurs, jeunes et adultes. Pour atteindre ce pari, il faut travailler sur les sujets à développer et les diversifier, chercher à les rendre vivants par des questions adressées à l'auditoire. Il faut également chercher à constituer une banque d'émissions. Dans ce même domaine de l'information nous attendons impatiemment la revue de liaison entre les jeunes. Le Projet Micro-réalisations est en train de la confectionner. Le Ministre a insisté pour que ce bulletin sorte ce mois d'Octobre 1988.

Par ailleurs, Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation des Jeunes et Coordinateur du Projet Micro-réalisations, présentera aux membres de la CELLULE MIJEUCOOP la philosophie et les activités menées par ce Projet.

La Rencontre est prévue pour Mercredi le 12/10/1988 après-midi dans la salle de réunion.

8. L'École de Musique.

Les démarches entreprises par les Services du Folklore et des Loisirs et ceux d'un Adjudant Chef Belge de la Compagnie Militaire de Musique font croire que le dossier avance. Le personnel enseignant et les locaux sont disponibles, certains matériels didactiques et techniques sont confectionnés, d'autres sont commandés. Cependant la "Forme" de cette école ou Centre n'est pas précise. Il appartient au MIJEUCOOP de déterminer quel genre de formation sera dispensée. S'agira-t-il d'un conservatoire ou d'un Institut ? Quels sont les concernés ? Enfants, musiciens occasionnels, modernes ou traditionnels ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre avant de lancer cette école. La plupart de ces questions ont des réponses. Il reste à confectionner un dossier complet et dépasser le niveau des discours.

9. L'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

Comme pour l'École de Musique, il faut une étude de faisabilité pour l'INJS. La Direction des Sports devra confectionner un dossier à soumettre au MINESUPRES et qui servira de référence à tous les organismes et pays auxquels nous demandons leur intervention.

10. Les Responsabilités des Chefs de Service.

Concernant l'organisation du service, le Ministre a insisté pour que chaque Chef de Service tienne, à coeur et en mains, ses responsabilités. Dans chaque service, il faut une unité d'action, la concertation permanente, la répartition du travail.

Pour les Chefs de service en particulier, une de leurs obligations les plus importantes est de distribuer le travail aux agents sous leurs ordres compte tenu de leurs attributions et de leurs capacités, et de s'assurer que le travail leur confié a été exécuté correctement et dans les délais requis.

Il est donc indispensable que les Chefs de service maîtrisent cette tâche qui conditionne la justesse du jugement qu'ils sont appelés à porter sur le rendement et la valeur des agents sous leurs ordres, et qui leur permet de déterminer la responsabilité de chacun en cas de défaillance, de retard ou de malfaçon.

Aussi chaque Chef de service est tenu de former ses collaborateurs pour éviter qu'ils tombent toujours dans les mêmes erreurs. Il ne peut être non plus un simple maillon de transmission d'ordres. Il doit servir d'exemple et mettre la main à la pâte en prouvant qu'il maîtrise lui-même les dossiers. Pour cela, il doit chercher des informations nécessaires et se documenter pour présenter un dossier bien préparé et complet. Il doit se documenter spécialement sur la technique de son travail, les textes légaux et réglementaires en rapport avec son travail.

Enfin chaque Chef de service doit cultiver son esprit d'initiative et son sens des responsabilités. Chacun connaît ses attributions. Il ne doit donc pas attendre qu'on lui dise ou qu'on lui rappelle ce qu'il doit faire. Il n'hésitera pas en conséquence de saisir son supérieur de tout fait qui pourrait influencer la bonne marche du service et de tout le Département.

Sur ce rappel des responsabilités d'un Chef de service, le Ministre a insisté sur le travail de la Direction Générale des Sports et Loisirs notamment le service des Sports. La philosophie en matière d'encadrement des Sports a changé, il faut s'adapter en conséquence. Le personnel qui s'occupait de l'organisation doit être réorienté. Au niveau du sport traditionnel, nous ne devons pas attendre un nouvel inventaire, bien qu'il faudrait retrouver celui qui a été fait. Nous devons surtout commencer les groupes représentatifs à la manière des ballets.

Le Ministre a rappelé au Directeur des Sports de bien informer le journaliste de l'ORINFOR pour que les articles dans les journaux soient complets.

Le Ministre a clôturé la réunion en insistant sur les principes fondamentaux devant guider chacun dans son travail : l'initiative visant la bonne marche du service, la confiance et la loyauté, l'esprit de dialogue et de concertation, la responsabilité engagée au travail.

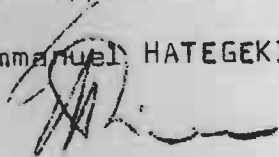
.../...

En concluant, le Ministre a demandé aux Chefs de service de traduire ces principes en actes. Ceci sera possible grâce à de fréquentes réunions de mise au point au niveau de chaque service.

Fait à KIGALI, le 10/10/1988

Le Rapporteur

Emmanuel HATEGEKIMANA



NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

